

Vibrations transmises au corps entier



La conduite régulière d'un véhicule ou d'un engin de chantier, de transport ou de manutention peut exposer les salariés à des niveaux élevés de vibrations.

Transmises à l'ensemble du corps, ces vibrations peuvent favoriser la survenue de douleurs particulièrement au niveau du dos.



Risques pour la santé

A long terme, les vibrations entraînent des risques pour la santé :

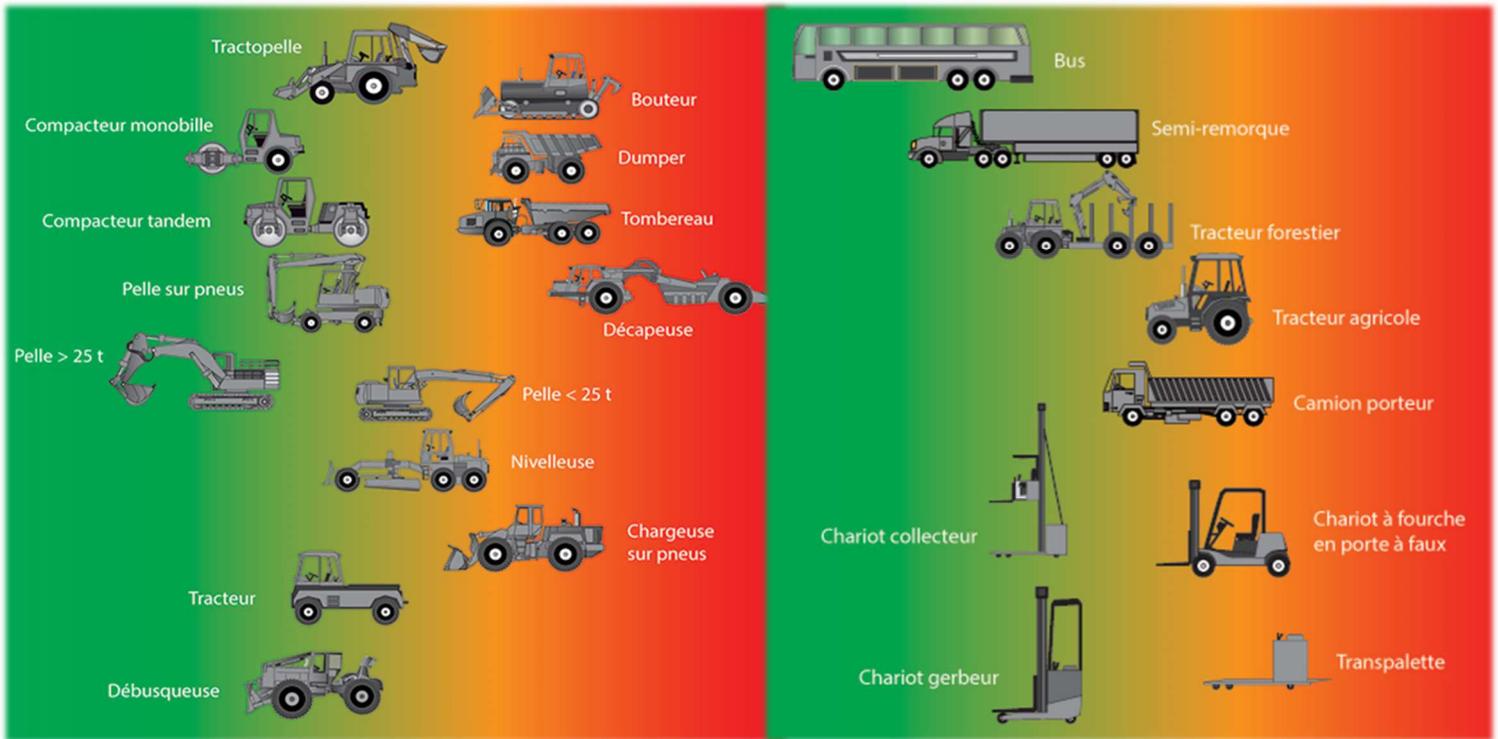
- Douleur au niveau du dos, du cou, des épaules, hernies discales ...
- Troubles digestifs
- Risque pour la grossesse

Facteurs favorisants

- Mauvaise posture de conduite
- Position assise prolongée
- Mauvaise visibilité obligeant le conducteur à des torsions ou élongations
- Siège en mauvais état
- Conduite trop rapide sur un sol dégradé
- Manutention manuelle
- Montées et descentes fréquentes de l'engin



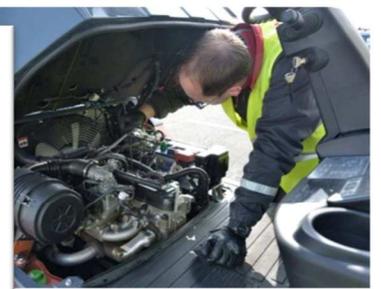
Estimer le degré de vibrations des engins



Les moyens de prévention

- S'assurer du **bon état et de l'entretien du véhicule**, en particulier du siège, de la suspension de la cabine et du châssis
- **Ajuster le siège à votre taille et votre poids** : un siège non réglé peut amplifier l'effet des vibrations au lieu de les réduire
- **Après une longue période de conduite**, il est recommandé de **s'étirer** avant de quitter le véhicule et **d'éviter de sauter** de la cabine à terre.
- **Être formé** et recyclé à la conduite
- Veillez à l'état des voies de circulations sur votre site de travail

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5	Catégorie 6
Transpalettes à conducteur porté	Chariots tracteurs, chariots à plateau porteur	Chariots élévateurs en porte à faux de capacité ≤ 6 000 kg	Chariots élévateurs en porte à faux de capacité > 6 000 kg	Chariots élévateurs à mât rétractable	Conduite hors production (transfert démonstration, essais, maintenance)



Les lombalgies liées à l'exposition aux vibrations sont reconnues depuis 1999 comme des maladies professionnelles au titre du tableau 97 du régime général de la Sécurité sociale.